



# **CONSEIL MUNICIPAL** **de la Commune de RINXENT**

**SÉANCE DU 13 Avril 2021**

## **COMPTE-RENDU**

Le Conseil Municipal de la Ville de RINXENT s'est réuni le 13 avril 2021 à 19h en la nouvelle salle des mariages de la mairie de Rinxent, sous la présidence de Monsieur Nicolas LCEUILLET, Maire de la Commune.

**Tableau de Présence du Conseil Municipal du 13 avril 2021**

<b>LCEUILLET Nicolas</b>	X	DELANNOY Alain	X	POURE Kenjy	X
SAUVAGE Sophie	X	DEHOUCK Claire	X	LELEU Lucie	X
PENEL Emmanuel	X	POULET Muriel	X	DREUILLET Agnès	X
VIDOR Anne-Sophie	Exc.	VIANDIER Ludovic	X	CODRON Yohann	Exc.
WIMET Philippe	X	LECOUTRE Stéphane	X		
BARBAZON Nadège	X	MARTEL Stéphanie	X		
LENGAGNE Bernard	X	TREHOU Guillaume	X		
LEVISSE Patrick	X	CHEVALIER Ludivine	X		
CARON Béatrice	X	BOURDON Bernard	X	<b>TOTAL Présents</b>	20

**Pouvoirs** : M Codron donne pouvoir Mme Sauvage ;

Mme Vidor Donne pouvoir à Mme Barbazon

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est ouverte, M Viandier est élu secrétaire de séance.

### **Procès-Verbal :**

- Le procès-verbal de la séance du 2 Février 2021 est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### **Décisions prises par délégation :**

Résiliation du bail de M Jivaudan pour le garage n°3 vendu.

Résiliation du bail du garage pour l'association espoir à compter du 15/04/2021

Signature du bail de location pour l'association espoir concernant les locaux de l'ancienne bibliothèque et le garage à compter du 15/04/2021

\*\*\*\*\*

Etaient à l'ordre du jour les questions suivantes :

- Question n° 1 :** Vote des taux d'imposition 2021
- Question n° 2 :** Compte de gestion 2020
- Question n° 3 :** Compte administratif 2020
- Question n° 4 :** Affectation du résultat
- Question n° 5 :** Budget primitif 2021
- Question n° 6 :** Tableau des effectifs – Janvier 2021
- Question n° 7 :** Attribution des subventions aux associations
- Question n° 8 :** Equipement numérique des écoles
- Question n° 9 :** Programme Voirie 2021
- Question n° 10 :** Cantine – Accueil des enfants non-inscrits
- Question n° 11 :** Organisation du temps scolaire 2021-2022
- Question n° 12 :** CCT2C – Pacte de gouvernance – Désignation du membre de la commission thématique
- Question n° 13 :** CCT2C – Transfert de la compétence « mobilité »
- Question n° 14 :** CCT2C – Transfert de la compétence « Création et gestion de maisons de services au public »
- Question n° 15 :** FDE : Modification des modalités de reversement de Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE)

\*\*\*\*\*

## 1. Vote des taux d'imposition 2021

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la réforme de la taxe d'habitation entre dans sa phase deux.

En 2020 le taux de TH a été figé à sa valeur de 2019;

En 2021, la commune ne percevra plus la taxe d'habitation des résidences principales. En compensation, elle se verra transférer le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) **perçu en 2020** par le département sur son territoire.

La commune se verra donc transférer le taux départemental 2020 de foncier bâti (22,26%) qui viendra s'additionner au taux communal.

Ainsi la commune doit délibérer sur les taux en prenant en compte le taux départemental.

Bien que les recettes prévisionnelles issues de l'application des différentes réformes et des mécanismes de compensation montrent une perte d'environ 10.000 € pour la commune, le Maire propose au conseil d'acter le maintien des taux d'imposition communaux 2021 à leur valeur de 2020.

Cela se traduit donc en prenant en compte le taux départemental de foncier bâti:

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (16,87+22,26)	39,13 %
- Taxe Foncières sur les Propriétés Non Bâties	39,79 %
- CFE	22,12 %

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les taux présentés.**

## 2. Compte de gestion 2020

Monsieur le Maire rappelle qu'avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Ce compte de gestion correspond à la restitution synthétique des comptes du comptable à l'ordonnateur. Le compte administratif de la collectivité et le compte de gestion du trésorier doivent être en parfaite cohérence.

Ainsi, considérant que l'ensemble des éléments fournis par la trésorerie sont en cohérence avec ceux de la collectivité.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020 du trésorier municipal.**

## 3. Compte administratif 2020

Le Maire est l'ordonnateur de la commune. Il doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées au travers du compte administratif.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres);
- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote au plus tard le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Les résultats sont les suivants pour la section de fonctionnement :

Sens	Section	Chapitre	Compte	BP2020	CA 2020
D	F	011 - Charges à caractère général		846 091,68 €	646 824,07 €
D	F	012 - Charges de personnel et frais assimilés		1 364 900,00 €	1 269 850,91 €
D	F	014 - Atténuations de produits		- €	
D	F	65 - Autres charges de gestion courante		241 200,00 €	208 006,60 €
D	F	66 - Charges financières		43 200,00 €	43 191,32 €
D	F	67 - Charges exceptionnelles		9 000,00 €	3 532,57 €
D	F	023 - Virement à la section d'investissement		330 712,00 €	- €
D	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		- €	494 455,04 €
D			<b>Total Dépenses</b>	<b>2 835 103,68 €</b>	<b>2 665 860,51 €</b>
D			Déficit de fonctionnement reporté		
R	F	013 - Atténuations de charges		60 000,00 €	81 463,73 €
R	F	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		80 000,00 €	79 333,15 €
R	F	73 - Impôts et taxes		1 459 677,00 €	1 489 093,78 €
R	F	74 - Dotations, subventions et participations		727 576,00 €	698 732,20 €
R	F	75 - Autres produits de gestion courante		65 300,00 €	64 297,45 €
R	F	77 - Produits exceptionnels		3 610,00 €	487 592,78 €
R	F	78 - Reprises sur amortissements et provisions			
R	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		- €	121 938,39 €
R			<b>Total recettes</b>	<b>2 396 163,00 €</b>	<b>3 022 451,48 €</b>
R			Excédent de fonctionnement reporté	438 940,68 €	438 940,68 €
			<b>Résultat Fonctionnement exercice</b>	<b>0,00 €</b>	<b>795 531,65 €</b>

Et les suivants pour la section d'investissement

Sens	Section	Chapitre	Compte	BP 2020 dont reste à réaliser 2019	CA 2020	Reste à réaliser 2020
D	I	10 - Dotations Fonds divers		2 500,00 €	2 305,03 €	
D	I	16 - Emprunts		106 700,00 €	106 550,38 €	
D	I	20 - Immobilisations incorporelles		27 362,00 €	26 254,80 €	
D	I	21 - Immobilisations corporelles		517 424,00 €	248 936,64 €	17 381,63 €
D	I	23 - Immobilisations en cours		622 984,15 €	421 729,16 €	75 771,62 €
D	I	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section			121 938,39 €	
D	I	041 - Opérations Patrimoniales			200 920,20 €	
D	I	<b>T - Total des dépenses d'investissement</b>		<b>1 276 970,15 €</b>	<b>1 128 634,60 €</b>	<b>93 153,25 €</b>
D			Déficit d'investissement reporté		24 532,19 €	
R	I	10 - Dotations Fonds divers		169 606,34 €	177 960,95 €	- €
R	I	13 - Subventions d'équipement		176 184,00 €	29 800,25 €	71 638,61 €
R	I	16 - Emprunts et dettes assimilées			- €	- €
R	I	21 - Immobilisations corporelles			- €	- €
R	I	024 - Produits des cessions		535 000,00 €	- €	- €
R	I	040 - Opérations d'ordre Transfert entre section			494 455,04 €	- €
R	I	041 - Opérations Patrimoniales			200 920,20 €	
R	I	<b>T - Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>880 790,34 €</b>	<b>903 136,44 €</b>	<b>71 638,61 €</b>
R			Excédent d'investissement reporté			
			<b>Résultat d'investissement de l'Exercice</b>		<b>- 250 030,35 €</b>	<b>- 21 514,64 €</b>

Solde d'exécution négatif devant être  
couvert par l'affectation des résultats

- 271 544,99 €

L'exécution du budget 2020 se résume donc comme suit

<b>Exécution du Budget 2020</b>					
		Dépenses	Recettes	Résultat	Global
Résultat de l'exercice	Section de Fonctionnement	2 665 860,51 €	3 022 451,48 €	356 590,97 €	131 092,81 €
	Section d'Investissement	1 128 634,60 €	903 136,44 €	- 225 498,16 €	
Report de l'exercice N-1	Section de Fonctionnement		438 940,68 €	438 940,68 €	414 408,49 €
	Section d'Investissement	24 532,19 €		- 24 532,19 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>3 819 027,30 €</b>	<b>4 364 528,60 €</b>		<b>545 501,30 €</b>
Reste à réaliser de l'exercice N-1	Section de Fonctionnement			- €	- 21 514,64 €
	Section d'Investissement	93 153,25 €	71 638,61 €	- 21 514,64 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>93 153,25 €</b>	<b>71 638,61 €</b>		<b>- 21 514,64 €</b>
Résultat Cumulé	Section de Fonctionnement	2 665 860,51 €	3 461 392,16 €	795 531,65 €	523 986,66 €
	Section d'Investissement	1 246 320,04 €	974 775,05 €	- 271 544,99 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>3 912 180,55 €</b>	<b>4 436 167,21 €</b>		<b>523 986,66 €</b>

A noter que dans ce résultat figure le produit de vente de bâtiment et terrain nu détaillé comme suit :

Vente bâtiment Zone Maie à MEI	240 000,00 €
Vente ancienne carrosserie Maie à Terrenvi	120 100,00 €
Vente de 12 garages E Siry	72 000,00 €
Vente terrain nu à M Lefèbvre	1 800,00 €
Vente du 106 rue Jjaurès à M Erik Martin	35 000,00 €
<b>Total des ventes</b>	<b>468 900,00 €</b>

Le maire ne participe pas au vote et se retire de l'assemblée

**Le Conseil Municipal, en dehors de la présence du Maire, approuve à l'unanimité le Compte administratif 2020.**

#### **4. Affectation du résultat global de l'exercice 2020**

Excédent de fonctionnement du Compte Administratif 2020 :	795.531,65 €
Affectation à l'investissement :	271.544,99 €
Report en fonctionnement :	523.986,66 €

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation de résultat.**

## 5. Budget Primitif 2020

Le budget proposé en fonctionnement est le suivant.

Sens	Section	Chapitre	Compte	BP2020	CA 2020	BP2021
D	F	011 - Charges à caractère général		846 091,68 €	646 824,07 €	790 161,00 €
D	F	012 - Charges de personnel et frais assimilés		1 364 900,00 €	1 269 850,91 €	1 351 219,00 €
D	F	014 - Atténuations de produits		- €		- €
D	F	65 - Autres charges de gestion courante		241 200,00 €	208 006,60 €	276 093,11 €
D	F	66 - Charges financières		43 200,00 €	43 191,32 €	40 400,00 €
D	F	67 - Charges exceptionnelles		9 000,00 €	3 532,57 €	9 000,00 €
D	F	023 - Virement à la section d'investissement		330 712,00 €	- €	475 564,98 €
D	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		- €	494 455,04 €	- €
D		<b>Total Dépenses</b>		<b>2 835 103,68 €</b>	<b>2 665 860,51 €</b>	<b>2 942 438,09 €</b>
D		Déficit de fonctionnement reporté				
R	F	013 - Atténuations de charges		60 000,00 €	81 463,73 €	40 000,00 €
R	F	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		80 000,00 €	79 333,15 €	88 700,00 €
R	F	73 - Impôts et taxes		1 459 677,00 €	1 489 093,78 €	1 323 111,00 €
R	F	74 - Dotations, subventions et participations		727 576,00 €	698 732,20 €	852 602,00 €
R	F	75 - Autres produits de gestion courante		65 300,00 €	64 297,45 €	65 400,00 €
R	F	77 - Produits exceptionnels		3 610,00 €	487 592,78 €	48 638,43 €
R	F	78 - Reprises sur amortissements et provisions				
R	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		- €	121 938,39 €	- €
R		<b>Total recettes</b>		<b>2 396 163,00 €</b>	<b>3 022 451,48 €</b>	<b>2 418 451,43 €</b>
R		Excédent de fonctionnement reporté		438 940,68 €	438 940,68 €	523 986,66 €
		<b>Résultat Fonctionnement exercice</b>		<b>0,00 €</b>	<b>795 531,65 €</b>	<b>0,00 €</b>
		Affectation à la section d' Investissement			271 544,99 €	
		Affectation à la section de Fonctionnement			523 986,66 €	

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 2.942.438,09 € avec 523.986,66 € d'excédent reporté et prévoit un versement à la section d'investissement de 475.564,98 €.

Le budget proposé en investissement est le suivant :

Sens	Section	Chapitre	Compte	BP 2020 dont reste à réaliser 2019	CA 2020	Reste à réaliser 2020	BP 2021
D	I	10 - Dotations Fonds divers		2 500,00 €	2 305,03 €		3 000,00 €
D	I	16 - Emprunts		106 700,00 €	106 550,38 €		95 500,00 €
D	I	20 - Immobilisations incorporelles		27 362,00 €	26 254,80 €		10 000,00 €
D	I	21 - Immobilisations corporelles		517 424,00 €	248 936,64 €	17 381,63 €	450 030,68 €
D	I	23 - Immobilisations en cours		622 984,15 €	421 729,16 €	75 771,62 €	890 180,00 €
D	I	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section			121 938,39 €		
D	I	041 - Opérations Patrimoniales			200 920,20 €		
D	I	<b>T - Total des dépenses d'investissement</b>		<b>1 276 970,15 €</b>	<b>1 128 634,60 €</b>	<b>93 153,25 €</b>	<b>1 448 710,68 €</b>
D		Déficit d'investissement reporté		24 532,19 €	24 532,19 €		250 030,35 €
R	I	10 - Dotations Fonds divers		169 606,34 €	177 960,95 €		318 864,99 €
R	I	13 - Subventions d'équipement		176 184,00 €	29 800,25 €	71 638,61 €	467 825,70 €
R	I	16 - Emprunts et dettes assimilées		90 000,00 €	- €	- €	458 000,00 €
R	I	21 - Immobilisations corporelles			- €	- €	- €
R	I	024 - Produits des cessions		535 000,00 €	- €	- €	- €
R	I	040 - Opérations d'ordre Transfert entre section		330 712,00 €	494 455,04 €	- €	475 564,98 €
R	I	041 - Opérations Patrimoniales			200 920,20 €		
R	I	<b>T - Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>1 301 502,34 €</b>	<b>903 136,44 €</b>	<b>71 638,61 €</b>	<b>1 720 255,67 €</b>
R		Excédent d'investissement reporté					
		<b>Résultat d'investissement de l'Exercice</b>		<b>0,00 €</b>	<b>- 250 030,35 €</b>	<b>- 21 514,64 €</b>	<b>21 514,64 €</b>

La section d'investissement s'équilibre à hauteur d'1.791.894,28 € (prévision 2021 + déficit + reste à réaliser 2020) avec une prévision d'emprunt à hauteur de 458.000 €.

## Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2021

### 6. Présentation du tableau des effectifs

Au 01/1/2021 le tableau se présente comme suit :

Tableau des effectifs au 01/01/2021	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS		
		Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	TOTAL emplois budgétaires	TOTAL emplois pourvus	Agents titulaires	Agents non titulaires
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>15</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>2</b>
Rédacteur	B	1	0	1	1	1	0
Adjoint Administratif	C	10	0	10	9	7	2
Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe	C	2	0	2	0	0	0
Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe	C	2	0	2	1	1	0
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>27</b>	<b>0</b>	<b>27</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>1</b>
Ingénieur Territorial	A	1	0	1	1	1	0
Technicien Territorial	B	1	0	1	0	0	0
Agent de Maîtrise	C	3	0	3	1	1	0
Agent de Maîtrise Principal	C	2	0	2	0	0	0
Adjoint Technique	C	16	0	16	16	15	1
Adjoint Technique Principal de 1ère Classe	C	2	0	2	0	0	0
Adjoint Technique Principal de 2ème Classe	C	2	0	2	0	0	0
<b>FILIERE ANIMATION</b>		<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
Adjoint Territorial d'Animation	C	1	2	3	3	1	2
<b>FILIERE POLICE</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
BRIGADIER Chef	C	1	0	1	1	1	0
<b>Total</b>		<b>44</b>	<b>2</b>	<b>46</b>	<b>33</b>	<b>28</b>	<b>5</b>
<b>Emploi non permanent</b>							
Animateur (Contrat d'engagement éducatif)	N	6					
Animateur (Contrat de droit public)	N	10					

### L'assemblée délibérante à l'unanimité :

- Approuve le tableau des effectifs
- Entérine la création des postes y figurant comme mentionné ci-dessus
- Autorise le Maire à procéder quand cela s'avère nécessaire et dans le respect des dispositions réglementaires au recrutement de contractuels dès lors que les emplois ainsi pourvus figurent au tableau des effectifs.

En effet, les besoins du service peuvent justifier :

- le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles,
- ou
- le recrutement d'agents contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité :

Dans ce cas le maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

## 7. Versement des subventions aux associations

Il est proposé les versements suivants :

SUBVENTIONS	2021
ACPG-CATM	200,00 €
AMICALE DES MUSICIENS MUNICIPAUX	3 000,00 €
LES SENIORS DE RINXENT	2 500,00 €
LES ARCHERS "BRAS DE FER"	400,00 €
REVANCHE DES BISETS	400,00 €
TENNIS DE TABLE	1 300,00 €
UNION DES AMICALES LAIQUES	750,00 €
USORH	9 000,00 €
HISTOPALE	100,00 €
RINXENT HYDREQUENT BASKET CLUB	4 000,00 €
FUTSAL	700,00 €
APERH	750,00 €
2 CAPS AERO	300,00 €
CARDIOGOAL	300,00 €
SCENE D'ESPRIT	500,00 €
CAP ZONE	300,00 €
TOUS ENSEMBLE	400,00 €
Total	24 900,00 €

Ces subventions ne seront versées qu'à la condition que l'ensemble des pièces demandées dans le cadre du dossier de demande de subvention aient été fournies.

De plus, la subvention destinée à l'association des Archers est subordonnée à la production d'un audit sécurité des perches demandé depuis plusieurs années par la commune.

*Il est demandé Mme Caron, MM Viandier, Wimet, Lœuillet, membres du bureau d'une association concernée de ne pas participer au vote.*

**Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des suffrages exprimés les montants attribués aux associations ainsi que les conditions de versement.**

## 8. Equipement numérique des écoles.

Un appel à projet de l'éducation nationale en lien avec le plan de relance ouvrait la possibilité pour les communes d'équiper leurs écoles élémentaires d'équipement informatique permettant d'atteindre un « socle numérique ».

La commune de Rinxent a souhaité s'inscrire dans cette démarche afin de rattraper le retard d'équipement du groupe scolaire en dotant les classes élémentaires des dernières technologies en termes d'équipement numérique.

Le projet consiste en l'équipement des huit classes ayant des enfants de niveau élémentaire en Ecran Numérique Interactif et des sites de Jules Ferry et de Paul Peset en unité de classe mobile.

Le coût de l'opération est de 40.955,39 € TTC se décomposant en 37.740,99 € en équipement et 3.214,40 € en ressource.

Le plan de financement est le suivant :

Subvention équipement	19.600,00 €
Subvention ressource	1.607,00 €
<b>Total Subvention Etat</b>	<b>21.207,00 €</b>
<b>Reste à charge communal</b>	<b>19.748,39 €</b>
<i>dont 6.826 € de TVA qui seront récupérés en 2023 à hauteur de 6.718 €</i>	

Des travaux en régie de moins de 1.000 € pour l'adaptation des classes sont à prévoir.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires afin de le mener à bien.**

## 9. Programme Voirie 2021

La commune a prévue deux opérations dans le programme voirie 2021 :

- L'une porte sur l'aménagement de la rue du Buisson pour 267.550 € TTC
- L'autre sur l'aménagement du carrefour d'Hydrequent pour 99.550 € TTC

Le contenu de ces dossiers a fait l'objet d'une présentation à l'équipe municipale.

La partie rue du Buisson déjà validée lors du conseil de février a été retenue au titre de la DETR.

Il convient aujourd'hui d'aller solliciter d'autres financeurs tel que la région au titre du plan de relance et les amendes de police.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

	Programme voirie 2021	
	Rue du Buisson	Carrefour Hydrequent
Montant HT	222 951,35 €	82 958,33 €
Montant TTC	267 541,62 €	99 550,00 €
Subvention Région	66 885,41 €	24 887,50 €
Subvention Etat (DETR / Amende de police)	33 442,70 €	33 183,33 €
Total Subvention	100 328,11 €	58 070,83 €
Reste à charge	167 213,52 €	41 479,17 €
dont TVA	44 590,27 €	16 591,67 €

Le reste à charge communal doit être couvert par un emprunt.

#### **Le conseil Municipal, à l'unanimité:**

- valide les projets,
- Valide leur plan de financement
- autorise M le Maire à solliciter l'ensemble des financeurs susceptibles d'intervenir sur ce dossier
- autorise M le Maire à solliciter les organismes bancaires

#### **10. Cantine – Accueil des enfants non-inscrits.**

Actuellement, la fréquentation de la cantine est régie par deux cas de figure :

L'enfant est inscrit le repas coûte 3,5 €

L'enfant reste à la cantine sans être inscrit le repas coûte 5 €. Dans ce cas il y a partage des rations en fonction de ce qui est disponible ou fourniture du repas d'un absent.

Les inscriptions doivent avoir lieu le vendredi avant 11h pour la semaine suivante et en cas d'imprévu la veille avant 11h pour le repas du lendemain midi.

Monsieur le Maire souhaite proposer une solution d'accueil exceptionnel, sous réserve du respect des protocoles sanitaires en vigueur, pour les enfants n'étant pas inscrit mais qui apporteront leur repas.

L'enfant ne sera accepté à ces conditions qu'après une inscription et un paiement fait en mairie entre la veille 11h et le jour du repas 11h.

Le tarif proposé pour cet accueil est de 3,5 €

#### **Le conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.**

## 11. Organisation du temps scolaire 2021-2022.

L'organisation du temps scolaire sur la commune de Rinxent se fait sur 4 jours. Ce régime étant dérogatoire, il convient que l'assemblée se prononce sur son renouvellement

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la reconduction de cette organisation du temps scolaire**

## 12. CCT2C – Pacte de gouvernance – Désignation du membre de la commission thématique

Dans le cadre de la mise en place du pacte de gouvernance, il est prévu de permettre à chaque commune de désigner un membre (hors délégué communautaire) qui pourra siéger dans une des commissions de la CCT2C.

Le choix des commissions qui devait être fait pour le 7/04/2021 a été fait comme suit

Annexe : choix de la commission thématique

Classement	Commissions
	<b>Finances – Ressources humaines</b> <i>Gestion budgétaire et financière, fiscalité, commande publique, mutualisation</i>
	<b>Développement économique</b> <i>Economie, Emploi, Formation, Parc d'Activités des 2 Caps, Ateliers Relais, Aides économiques, Programme Local de Développement Economique (PLDE), Stratégie de développement territorial, Agriculture, Artisanat, Commerce, Industrie, Pêche, Transport</i>
4	<b>Déchets Ménagers</b> <i>Gestion des déchets ménagers et assimilés : Collecte, traitement et valorisation, Pôle Technique Environnemental</i>
	<b>Communication – Culture</b> <i>Interne et Externe, Refonte site web, Signalétique, Publicité et affichage, Stratégie de communication et développement de cette dernière, haut-débit.</i> <i>Politique culturelle intercommunale (saison culturelle), Réseau des bibliothèques</i>
	<b>GEMAPI</b> <i>Politique de gestion et de stratégie de lutte contre les inondations et la submersion marine, Renforcement et reconstruction des digues et perrés, Stratégie à plus long terme, Relations PMCO (Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale et SYMSAGEB (Syndicat Mixte pour le SAGE du Boulonnais)</i>
	<b>Eau et assainissement</b> <i>Gestion et contrôle des Délégations de Service Public existantes sur le territoire, Développement des régies intercommunales, Détermination de la politique de travaux, Relations avec les usagers et les institutionnels (Agence de l'Eau)</i>
1	<b>Politique durable et environnementale</b> <i>Finalisation de l'élaboration et mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial, Développement de la mobilité (projet Pôle Gare et mise en œuvre éventuelle de la Loi Mobilité), Politique énergétique de la collectivité, Développement de la méthanisation</i>
2	<b>Solidarité – Emploi – Parentalité - Solidarité</b> <i>Petite enfance, Services à la population, Jeunesse et Solidarité, Politique de développement des Maisons de Service au Public, emploi et formation</i>
3	<b>Prospection territoriale et aménagement</b> <i>Administration du droit des sols, Aménagement du territoire (PLU, SCOT), Relations EPCI-Communes, Schéma de mutualisation</i>
	<b>Patrimoine - Tourisme</b> <i>Randonnée, Micro-signalétique, Office de Tourisme. Gestion et promotion d'équipements patrimoniaux ayant, indéniablement, une réelle vocation touristique (Forteresse de Mimoyecques, Capland, ...), gestion de Capoolcoo</i>

La CCT2C prendra décision finale d'affectation de la personne désignée aux commissions

Monsieur le Maire propose Mme Caron comme membre pouvant siéger dans une de ces commissions

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Caron comme membre du Conseil Municipal pouvant siéger au sein d'une commission communautaire**

### **13. CCT2C – Transfert de la compétence « mobilité ».**

Le sujet est reporté afin d'obtenir de plus amples informations de la part de la CCT2C sur les impacts de ce transfert de compétence.

### **14. CCT2C – Transfert de la compétence « Création et gestion de maisons de services au public ».**

Le sujet est reporté afin d'obtenir de plus amples informations de la part de la CCT2C sur les impacts de ce transfert de compétence.

### **15. FDE : Modification des modalités de reversement de Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE).**

La loi 2013-1279 a réformé le mode de perception de la TCCFE en attribuant aux syndicats le soin de percevoir pour le compte de leur membre le produit de cette taxe.

La commune de Rinxent adhérant à la Fédération Départementale de l'Energie 62 a signé le 3 octobre 2016 une convention de services leur conférant la gestion de cette taxe.

C'est ainsi que la FDE 62 reverse actuellement 97% du montant de la Taxe Communale sur la Consommation Finale de l'Energie. Cela a représenté 51.900 € en 2020 pour Rinxent.

Le prélèvement des 3% est destiné à couvrir les frais de gestion de cette taxe ainsi qu'une participation au fonds SEVE (Suppression des Eclairages Vétustes pour l'Environnement)

Face au développement important des actions relatives à la rénovation énergétique des bâtiments, le conseil d'administration de la FDE 62 a décidé lors de son conseil d'administration du 17 octobre 2020 de passer ce prélèvement à 5%. La répartition est prévue comme suit :

- 1% pour le contrôle de la TCFE
- 1% pour les frais de gestion (perception et reversement)
- 1% pour la constitution d'un fonds dédié aux actions MDE (maîtrise de l'Energie) pour l'éclairage public

- 2% pour la constitution d'un fonds dédié aux actions MDE (maîtrise de l'Energie) pour les générateurs des bâtiments

A noter que :

- Un prélèvement de 5% en 2020 aurait conduit à un reversement de 50.830 € soit une perte de 1.070 €.
- L'absence de délibération de la commune approuvant ce prélèvement avant le 01/07/2021 conduira à l'application des dispositions antérieures pour 2022 mais la commune ne pourra pas prétendre aux aides sur la rénovation énergétiques des bâtiments et leurs générateurs d'énergie.

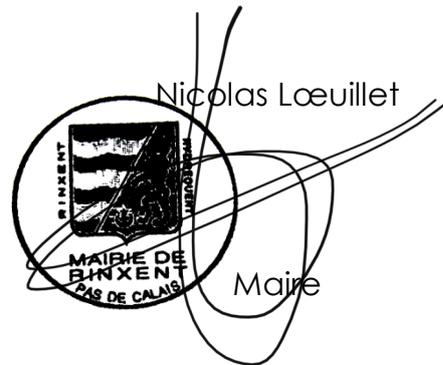
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **accepte le prélèvement de 5% de la FDE 62 sur la TCCFE communale**
- **accepte le reversement de 95 % de la TCCFE communale**
- **autorise le Maire à effectuer toutes les démarches afférentes dont la signature de l'avenant à la convention de services préexistante.**

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et aucun conseiller municipal ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h30

Nicolas Lœuillet  
Maire

The image shows an official stamp of the Mayor of Binxent, Pas de Calais. The stamp is circular and contains the text "BINXENT PAS DE CALAIS" around the perimeter and "MAIRIE DE BINXENT PAS DE CALAIS" in the center. A signature, "Nicolas Lœuillet", is written over the stamp, and the word "Maire" is written below it.